



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

La Poste

Question écrite n° 25340

Texte de la question

M. Jean-Yves Besselat appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la situation des brigadiers départementaux de la Poste, dont la fonction consiste au remplacement des receveurs des bureaux de Poste. Ces personnels ont pris connaissance d'un dossier de la Poste, prévoyant à terme la suppression des moyens de remplacement pour 40 000 postiers. Les moyens de remplacement en général, et les brigades départementales en particulier sont les garants de la continuité du service public et de la présence postale, dans chaque département, chaque canton, chaque commune. La Poste refusant de répondre aux questions relatives à l'avenir des moyens de remplacement, il lui demande si cette structure entend assurer pleinement ses missions de service public en s'inscrivant dans la préoccupation nationale du maintien et de la recherche de l'emploi stable.

Texte de la réponse

La Poste, compte tenu de ses besoins et de ses contraintes, conduit à l'heure actuelle une réflexion visant à professionnaliser les agents sur lesquels repose l'activité de remplacement. Il n'est pas envisagé de supprimer les moyens de remplacement mais d'optimiser les organisations et de déployer des moyens mieux adaptés, notamment pour le remplacement des chefs d'établissement. La Poste procédera à une négociation préalable à toute redéfinition de son organisation dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Besselat](#)

Circonscription : Seine-Maritime (7^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25340

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 1999, page 888

Réponse publiée le : 17 mai 1999, page 2999